

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1489593

Dénomination : VILLA ATHENA
n° de gestion : 2011B02707
n° d'identification : 533 813 184
n° de dépôt : A2011/015620
Date du dépôt : 19/10/2011
Pièce : procès-verbal des décisions de l'associée
unique du 13/10/2011

VILLA ATHENA
S.A.S. à associé unique au capital de 20.000 Euros
Siège social : 71 A route des Pyrénées
31320 PECHBUSQUE

R.C.S. TOULOUSE : 2011 B 02707
B : 533 813 184

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

19 OCT. 2011

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 13/10/2011**

enregistré sous le numéro: 15620
N° de gestion: 201102707

Le 13/10/2011, Monsieur Stéphane AUBAY, associé de la S.A.S. VILLA ATHENA, au capital de 20.000 Euros, divisé en 200 actions, en sa qualité de seul propriétaire desdites actions, et de Président de la société.

A pris les décisions extraordinaires suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide que le premier exercice social sera clôturé le 31/12/2012, et non le 31/12/2011 comme indiqué par erreur dans les statuts, et en conséquence modifie l'article 18 des statuts relatif à l'exercice social de la manière suivante :

Article 18 - Exercice Social

Ancienne mention :

Chaque exercice social a une durée de 12 mois qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés pour se terminer le 31/12/2011.

Nouvelle mention :

Chaque exercice social a une durée de 12 mois qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés pour se terminer le 31/12/2012.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Le présent procès verbal, résumé des décisions, a été signé après lecture par le Président et associé unique.

Stéphane AUBAY

